

# CONCOURS D'ÉLOQUENCE

## «LIBERTÉ DE LA PRESSE, CHOISIS TES CHAÎNES!»

### Charte du concours d'éloquence 2025 « Liberté de la presse, choisis tes chaines. »

#### Préambule

Ce concours, est un concours d'éloquence ayant pour thème la citoyenneté des jeunes. Celui-ci peut être préparé à travers des animations préalables à l'épreuve (pour se faire, contacter Infor Jeunes Laeken). Il vise à développer le regard critique des jeunes sur des concepts tels que : l'état de droit, la démocratie, la séparation des pouvoirs, la citoyenneté critique, la liberté de la presse, la liberté d'expression, la déontologie et l'éthique journalistique et les différents sujets qui peuvent s'y référer.

#### Article 1 : Des sélections et des présélections

Une présélection aura lieu, les 19 et 21 novembre 2025, au choix de chaque candidat, dans les locaux d'Infor Jeunes Laeken (Boulevard Emile Bockstael 360D à 1020 Laeken). Une autre date peut éventuellement être discutée avec les membres du jury.

Cette première étape aura pour but de sélectionner les quinze candidats qui participeront à la finale du concours (aussi appelée « sélections »).

#### Article 2 : La finale

La finale du concours aura lieu le 27 novembre 2025 au sein du parlement de la région de Bruxelles-capitale (Rue du Lombard 69 à 1000 Bruxelles).

#### Article 3 : Des critères de notation

Les candidats seront notés sur les critères suivants :

La pertinence :	/10
L'originalité des arguments :	/10
Le style:	/10
La qualité des arguments :	/10
La cohérence globale du fond et de la forme :	/10
La bonne gestion du temps imparti :	/10

#### Article 4 : Des critères d'accès au concours

Afin d'être admis au présent concours, il est nécessaire de :

- Être intéressé par le sujet de la liberté de la presse ;
- Adhérer à et avoir signé la présente Charte ;
- Être âgé de 10 à 30 ans (sauf dérogation accordée par le jury) ;
- Avoir introduit sa candidature conformément à la présente charte.

**Charte du concours d'éloquence 2025**  
**« Liberté de la presse, choisis tes chaînes. »**

**Article 5 : Le Jury**

Le jury lors des présélections sera constitué de 3 membres d'Infor Jeunes Laeken.

Le jury lors des sélections sera constitué de 5 membres qui seront :

Chantal Massaer (Directrice d'Infor Jeunes Laeken) ;

Nicolas Kekatos (Journaliste indépendant notamment actif sur la RTBF) ;

Maïli Bernaerts (Journaliste DH) ;

David Guesnerie (Double vainqueur du concours) ;

Julien Deschamps (Permanent Information à Infor Jeunes Laeken)

**Article 6 : L'organisation**

Ce concours est organisé par Infor Jeunes Laeken avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la COCOF et du parlement de la région Bruxelles-capitale.

**Article 7 : L'exclusion du concours**

Conformément à l'ensemble des législations tant fédérales que locales, toute personne proférant des propos discriminatoires, qu'ils soient de type socioéconomique, raciste, religieux, ethnique, sexiste ou homophobe, sera sanctionnée par une exclusion immédiate du concours.

**Article 8 : Les catégories**

Le concours est divisé en trois catégories.

La première catégorie comprend les candidats ayant entre 10 et 17 ans au 27 novembre 2025.

La deuxième catégorie comprend les candidats âgés de 18 à 21 ans au 27 novembre 2025. La troisième catégorie comprend les jeunes âgés de 22 à 30 ans au 27 novembre 2025.

Le jury de présélection se réserve le droit discrétionnaire d'admettre des candidats plus âgés dans la troisième catégorie.

Les candidats, s'ils le souhaitent, peuvent demander au jury d'être admis dans une catégorie supérieure. Le jury se réserve le droit d'accepter ou de refuser pareille demande sans justification.

**Article 9 : Les résultats et de leurs communications**

Les candidats seront classés par ordre décroissant en fonction des points obtenus. Le candidat qui comptabilise le plus grand nombre de points sera donc classé premier.

Un classement sera réalisé par catégories.

Les résultats des présélections seront communiqués le vendredi 21 novembre 2025 par mail.

Les résultats de la finale seront communiqués à la fin de celle-ci par email.

**Article 10 : Le droit à l'image**

Le concours sera filmé, et des photos y seront prises. Le candidat cède son droit à l'image à Infor Jeunes Laeken en ce qui concerne les images prises lors du concours, et marque son accord pour la diffusion de celles-ci.

Les candidats au concours d'éloquence s'engagent à ne pas utiliser les visuels produits dans ce cadre à des fins électorales et ou commerciales.

**Charte du concours d'éloquence 2025**  
« Liberté de la presse, choisis tes chaînes. »

**Article 11 : Le prix**

Chaque gagnant de chaque catégorie recevra un ordinateur portable.  
Un prix coup de cœur d'Infor Jeunes Laeken sera également décerné, il s'agira d'un livre en lien avec la thématique.

**Article 12 : La prestation et le temps imparti**

Chaque candidat présentera le concours de manière individuelle et dans la catégorie se référant à son âge (sauf dérogation accordée par l'organisateur, permettant au candidat de présenter le concours dans la catégorie d'âge supérieure).

Chaque candidat aura entre 5 et 7 minutes pour présenter sa production au Jury.

Ce modus operandi sera utilisé pour la présélection et pour la finale du concours.

**Article 13 : La responsabilité exclusive du candidat**

Les candidats et leurs responsables légaux restent seuls responsables des propos qu'ils tiendront lors de la finale du concours et de la présélection. En aucun cas Infor Jeunes Laeken ou le parlement bruxellois ne pourront être tenus pour responsable des propos émis par les candidats.

Les candidats s'engagent à ne pas faire preuve de prosélytisme religieux.

De plus, rappelons que tout propos raciste, homophobe, etc. sera sanctionné d'une exclusion du concours (voir article 7).

**Article 14 : L'inscription**

L'inscription au concours se fait par le remplissage et l'envoi du formulaire en ligne avant le 17 novembre 2025 à 23h59.

Pour adhérer à la présente charte :

**Nom et prénom du candidat**

.....

(Ou des parents ou tuteurs légaux pour les candidats mineurs)

**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » .....**